

**a**GRICULTURES &TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE **DEUX-SÈVRES** 

N° 38

12 septembre 2019

Le conseil tient compte des observations et analyses de risques publiées dans le dernier Bulletin Santé du Véaétal (BSV). Conseil collectif valable en Deux-Sèvres.

## **COLZA D'HIVER:**

- Surveillance des petites altises
- Autres ravageurs à surveiller

## COLZA D'HIVER

## **SURVEILLANCE DES PETITES ALTISES**

Période et seuil indicatif du risque : de la levée au stade 3 feuilles (09 - 13).

Seuil indicatif du risque: 8 pieds sur 10 portant des morsures dans un premier temps et 25 % de la surface foliaire détruite.

> Moins de 25% de la surface touchée





Plus de 25% de la surface touchée

<u>Évaluation du risque</u> : La destruction des repousses pendant la levée des nouveaux colzas peut entrainer le déplacement des populations d'une parcelle à l'autre et ce sont souvent les bordures de parcelles (à surveiller en priorité) qui sont les plus attaquées par ces insectes.

Cependant, les faibles surfaces de colzas levés à ce jour et la sècheresse qui ralentit leur développement pourraient concentrer les petites altises sur les plantules présents, même sans ancien colza dans les environs.

Bien surveiller les parcelles en cours de levées et les jeunes colzas chétifs qui peinent à se développer à cause du sec, le risque est modéré. Restez vigilants pour les colzas de moins de trois feuilles.

Pour rappel, il n'existe pas à ce jour de résistance identifiée aux pyréthrinoïdes pour la petite altise (altise des crucifères).

Source BSV n°22

## **A**UTRE RAVAGEURS À SURVEILLER

**Noctuelles** terricoles (vers gris)





Larves de punaises

Avant tout traitement phytosanitaire vérifier l'usage et la dose sur : https://ephy.anses.fr/ BSV disponible sur: http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Si aucune alternative aux produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Des alternatives préventives existent dans le Hors Série 2017.

Rédacteurs : Conseillers Productions Végétales Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

http://www.deux-sevres.chambagri.fr

Réglementation phytosanitaire :

www.deux-sevres.chambagri.fr/environnement/guide-de-lenvironnement.html

La CA79 est agréée par le Ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

